

Klosbachstrasse 48
8032 Zurich
Téléphone 043 488 40 30
Fax 043 488 40 39
info@mobilitapietonne.ch

www.fussverkehr.ch
www.mobilitapietonne.ch
www.mobilitapedonale.ch

Fussverkehr Schweiz
Fachverband der FussgängerInnen

Mobilité piétonne
Association suisse des piétons

Fiche Info

2014/03

Analyse des accidents survenus lors de traversées sans passages piétons



Impressum

Éditeur	Mobilité piétonne Klosbachstrasse 48 8032 Zurich Tél. +41 (0)43 488 40 30 Fax +41 (0)43 488 40 39 info@mobilitepietonne.ch www.mobilitepietonne.ch
Auteur	Thomas Schweizer, géographe dipl., SVI
Rédaction	Thomas Schweizer, géographe dipl., SVI
Image de couverture	Mobilité piétonne
Traduction	Jenny Leuba
Design / Impression	Mobilité piétonne
Proposition de citation	Schweizer Thomas, <i>Analyse des accidents survenus lors de traversées sans passages piétons</i> , trad. Leuba Jenny, Mobilité piétonne, Zurich, FicheInfo, mars 2014

FicheInfo 2014/03

Analyse des accidents survenus lors de traversées sans passages piétons

2250 piétons sont victimes d'accidents chaque année en Suisse. 30% de ces accidents surviennent lors de traversées de la chaussée à un endroit sans passage piéton. 200 personnes sont gravement blessées, et 19 personnes succombent des suites de tels accidents. Les traversées de la chaussée en dehors des passages piétons constituent par conséquent un enjeu majeur en terme d'accidentologie. L'analyse des accidents survenus entre 2008 et 2012 le démontre.

1. Vue d'ensemble de tous les accidents impliquant des piétons



Fig. 1 Piétons accidentés par genre, type d'accident et gravité des lésions ; Moyenne 2008 – 2012. Source : Données des accidents, OFROU

		Traversée sur un passage piéton	Traversée sans passage piéton-	Déplacement le long de la chaussée	Autre accident avec piéton	Total
Hommes	blessé léger	287	222	79	144	731
	blessé grave	103	107	30	53	293
	tué	11	10	3	7	31
	Total	401	339	112	204	1055
Femmes	blessé léger	385	231	72	145	833
	blessé grave	170	93	19	51	334
	tué	12	9	3	5	30
	Total	568	333	95	201	1197
Total	blessé léger	672	453	151	288	1564
	blessé grave	273	200	49	104	626
	tué	23	19	7	13	61
	Total	968	672	206	405	2251

		Traversée sur un passage piéton	Traversée sans passage piéton	Déplacement le long de la chaussée	Autre accident avec piéton	Total
Total	blessé léger	30%	20%	7%	13%	69%
	blessé grave et tué	13%	10%	2%	5%	31%
	Total	43%	30%	9%	18%	100%

Tab. 1 Répartition des piétons accidentés par genre, type d'accident et gravité des lésions ;
Moyenne 2008 – 2012. Source : Données des accidents, OFROU

Au total, 2250 piétons sont victimes d'accidents chaque année. Les femmes sont davantage concernées que les hommes, et ce, de manière d'autant plus marquée sur les passages piétons, plutôt que lors de traversées sans passage. Les hommes sont en revanche davantage représentés dans les accidents survenant lors de traversées hors passage piéton. 117 hommes et 102 femmes sont gravement blessés, ou décèdent chaque année des suites d'accidents survenus en traversant la route à des endroits dépourvus de passages piétons.

Les accidents qui surviennent lors de déplacements longitudinaux, c'est-à-dire, en règle générale, le long de chaussées dépourvues de trottoir, constituent 9% des accidents impliquant des piétons. Enfin, 18% des accidents sont attribués à la catégorie « autre accident ». Il s'agit d'accidents survenus avec des véhicules en train de manœuvrer, ou en marche arrière, ou pour d'autres raisons.

2. Répartition des accidents lors de traversées par âge et par genre

L'analyse suivante compare la répartition par âge et par genre des accidents survenus sur des passages piétons et en dehors des passages piétons.

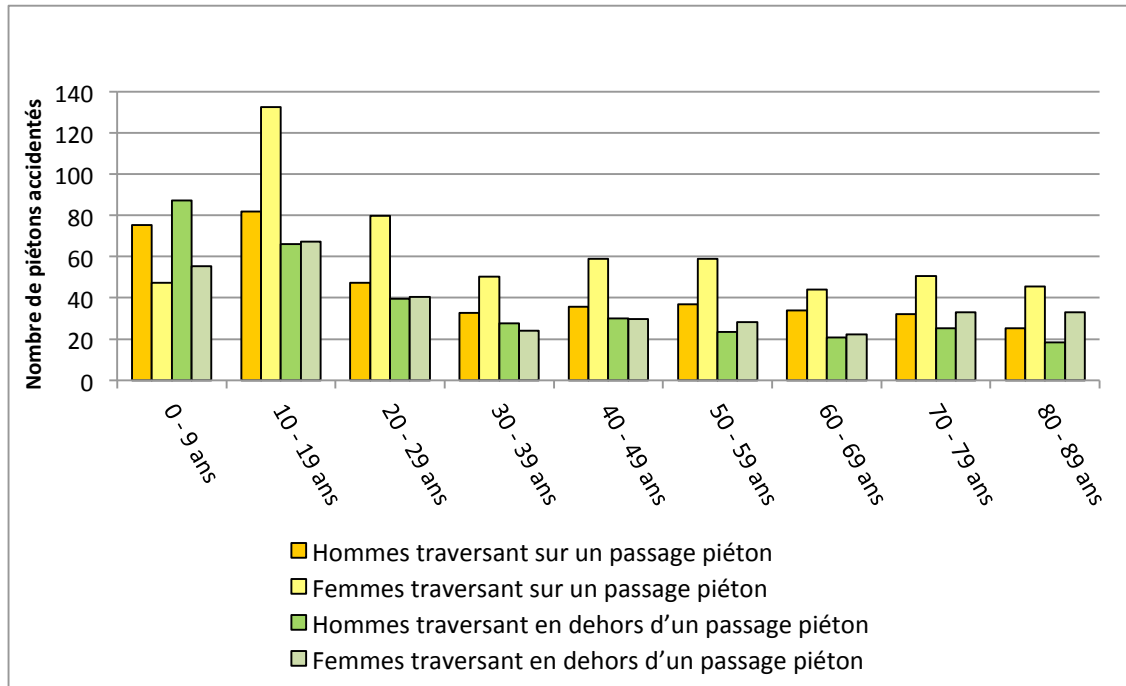


Fig. 2 Répartition par âge et par genre des piétons accidentés lors de traversées ; Moyenne 2008 – 2012. Source : Données des accidents, OFROU

Tant pour les femmes que pour les hommes, les accidents sont plus fréquents lors de traversées de chaussée avec passage piéton, par opposition aux traversées sans passages piétons. Ceci à l'exception des enfants de moins de 10 ans. En effet, les garçons de moins de 10 ans sont nettement plus fréquemment victimes d'accidents que les filles de la même classe d'âge. En revanche, les filles et les jeunes femmes sont surreprésentées par rapport aux garçons à partir de l'âge de 10 ans et ce, en particulier lors d'accidents survenant sur les passages piétons. Les femmes de 15 à 25 ans sont particulièrement surreprésentées pour ce type d'accidents. Aucune explication à ce phénomène n'a pour l'instant été trouvée.

La figure 3 analyse en détail la répartition par classe d'âge et par genre des accidents survenus lors de traversées à des endroits sans passage piéton.

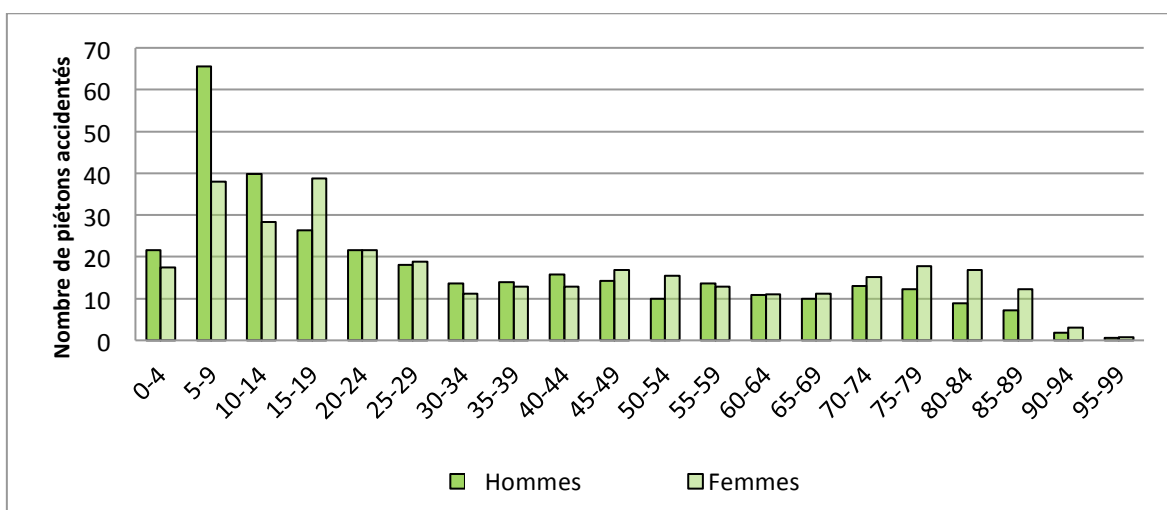


Fig. 3 Répartition par âge et par genre des piétons accidentés lors de traversées sans passage piéton ; Moyenne 2008 – 2012. Source : Données des accidents, OFROU

La fréquence des accidents se produisant lors de traversées en dehors des passages piétons est nettement plus élevée chez les enfants et les jeunes. Les usagers les plus représentés sont les garçons entre 5 et 9 ans et les jeunes femmes entre 15 et 19 ans.

3. Répartition des piétons accidentés en fonction du régime de vitesse

	Traversée sur un passage piéton	Traversée sans passage piéton	Déplacement le long de la chaussée	Autre accident	Total	en %
< 30 km/h	1	20	9	19	49	2%
30 km/h	24	91	23	43	181	8%
40 km/h	9	9	2	4	24	1%
50 km/h	899	503	125	306	1833	81%
60 km/h en localité	23	17	5	7	52	2%
60 km/h et plus hors localité	11	32	40	29	112	5%
	967	672	204	408	2251	100%

Tab. 2 Répartition des piétons accidentés par régime de vitesse et par type de traversée ; Moyenne 2008 – 2012. Source : Données des accidents, OFROU

11% de tous les accidents surviennent dans des zones où la vitesse autorisée est inférieure à 50 km/h, 81% là où la vitesse autorisée est de 50 km/h et 7% lorsque la vitesse autorisée est supérieure.

Dans 18% des cas, les accidents en dehors des passages piétons surviennent alors que la vitesse maximale autorisée est inférieure à 50 km/h. 75% des accidents ont lieu là où il est autorisé de rouler à 50 km/h, et 7% là où la vitesse admise est supérieure.

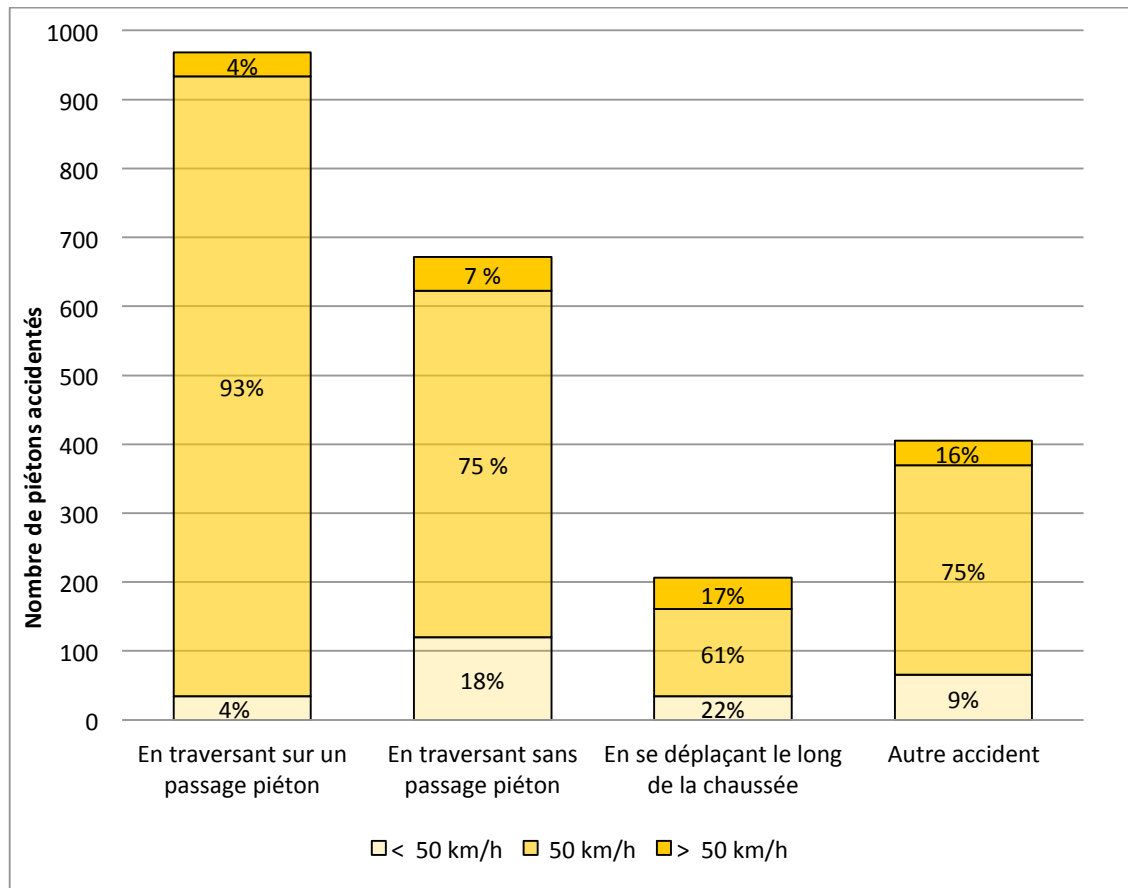


Fig. 4 Répartition des piétons accidentés en fonction du régime de vitesse ; Moyenne 2008 – 2012. Source : Données des accidents, OFROU

93% des accidents survenant sur un passage piéton ont lieu alors que la vitesse autorisée est de 50 km/h. Ce résultat étonne peu, étant donné que les passages piétons dans les zones 30 sont rares. C'est le cas également sur les routes où la vitesse admise est de 60 km/h et plus.

Dans l'ensemble, 164 accidents (7% du total) ont lieu sur des routes dont la vitesse autorisée est supérieure à 50 km/h. Parmi eux, 52 surviennent sur des routes situées à l'intérieur de localités, où la vitesse admise est de 60 km/h. (voir Tab. 2)

Le taux d'accidents impliquant des piétons hors localité n'est que de 5% par rapport à l'ensemble des accidents. Un quart de ces accidents a lieu lors de traversés sans passage piéton.

Lorsque la vitesse autorisée est supérieure à 50 km/h, la comparaison des accidents graves survenus lors de traversées sur un passage piéton, ou en dehors, montre (voir Fig. 5) que les conséquences des accidents hors passage piéton sont plus graves (43% de blessés graves et 17% de tués) que celles des accidents survenus sur un passage (35% de blessés graves et 9% de tués).

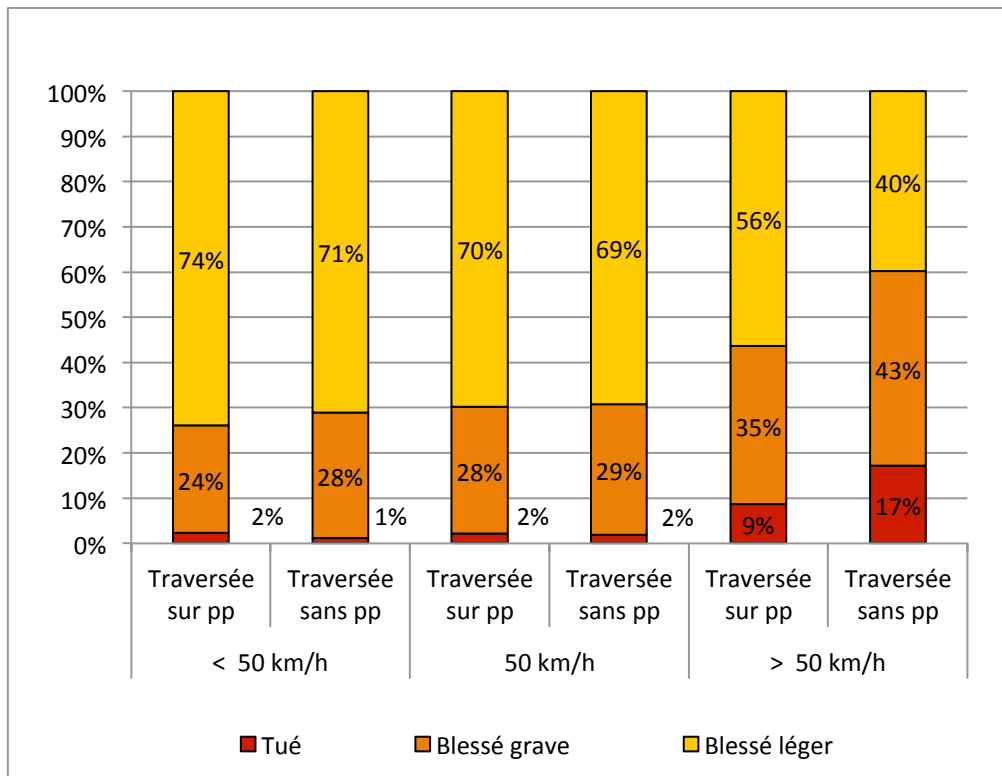


Fig. 5 Répartition des piétons accidentés par gravité des lésions ; Moyenne 2008 – 2012. Source : Données des accidents, OFROU

4. Répartition des piétons accidentés en fonction des conditions lumineuses

Les accidents lors de traversées hors des passages piétons ont généralement plutôt lieu la journée. À la tombée du jour et de nuit, ils ne représentent plus que 28% des accidents, alors que les accidents lors de traversées sur les passages piétons constituent 39% des accidents.

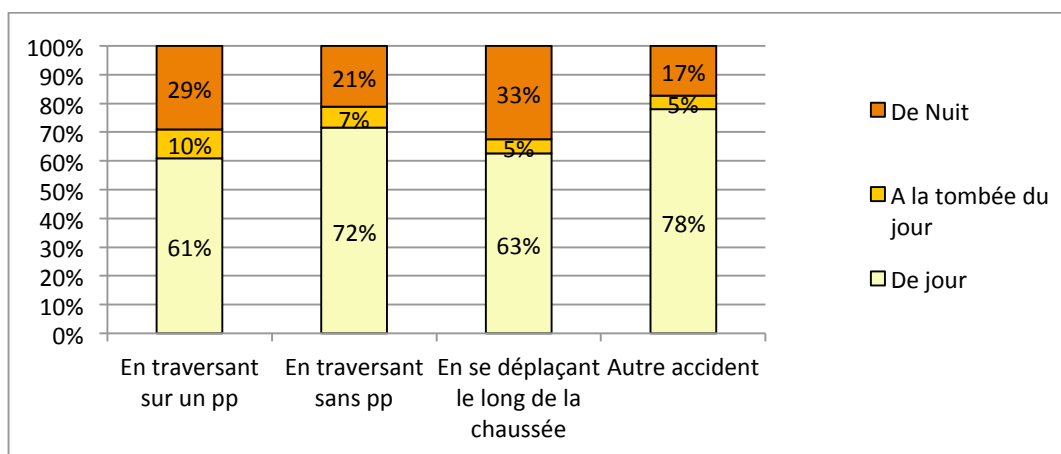


Fig. 6 Répartition des piétons accidentés en fonction des conditions lumineuses ; Moyenne 2008 – 2012. Source : Données des accidents, OFROU

5. Répartition mensuelle des piétons accidentés lors de traversées

Tandis que le nombre d'accidents sur les passages piétons augmente considérablement durant les mois d'hiver, il n'y a pas de variation significative du nombre d'accidents ayant lieu en dehors des passages.

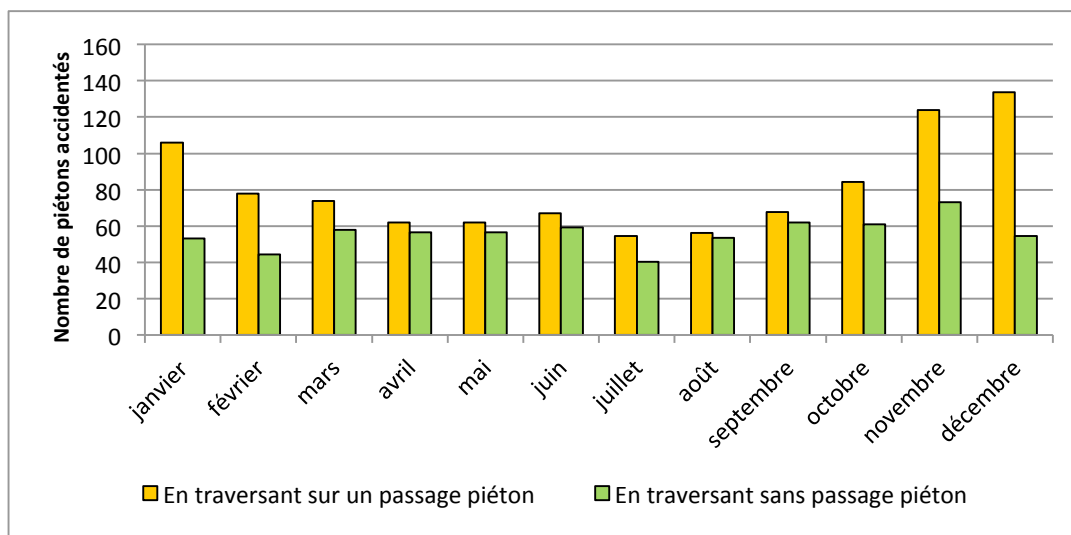


Fig. 7 Répartition mensuelle des piétons accidentés lors de traversées ; Moyenne 2008 – 2012. Source : Données des accidents, OFROU

6. Répartition cantonale des piétons accidentés lors de traversées

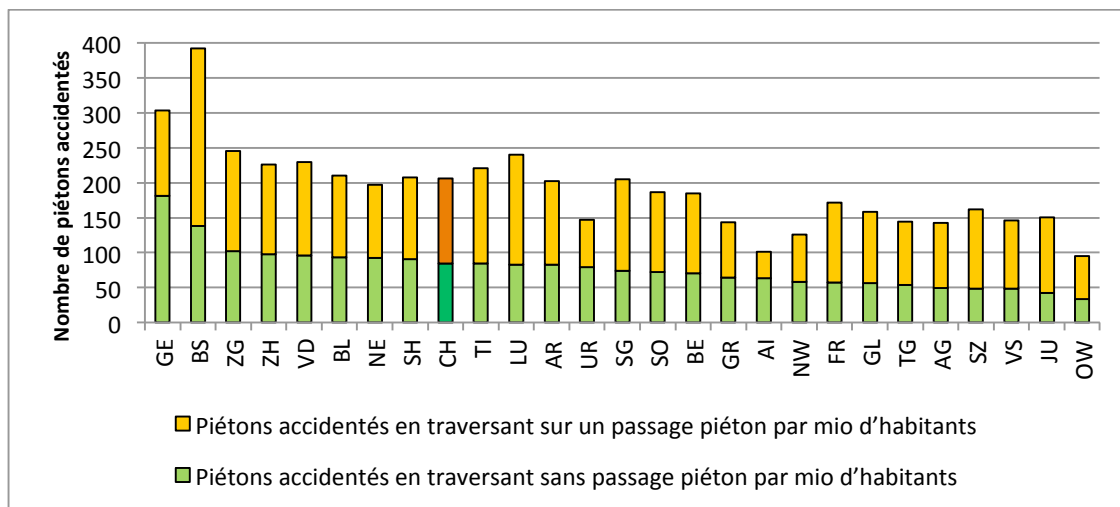


Fig. 8 Répartition cantonale des piétons accidentés lors de traversées (par million d'habitants) ; Moyenne 2008 – 2012. Source : Données des accidents, OFROU

La figure 8 montre la répartition par canton de la fréquence des accidents lors des traversées de chaussée. Les cantons sont classés par ordre de fréquence des accidents survenant hors des passages piétons. Les cantons urbains, respectivement les cantons attirant de forts flux de pendulaires, donc ceux accueillant une population nombreuse durant la journée, présentent un nombre clairement supérieur d'accidents.